

→ Pour limiter les risques...

Matériel :

- Léger et maniable
- Balai plat et seau avec presse à mâchoires
- Balai réservoir
- Manche télescopique avec une raclette pour l'entretien des vitres
- Matériel adapté (lit médical à hauteur variable, verticalisateur, douches et sanitaires aménagés,...) et en bon état
- **Ne pas monter sur une chaise !**



EPI adaptés :

- Gants jetables en vinyle
- Tenue de travail entretenue par l'employeur
- Chaussures de travail adaptées (semelles anti-dérapantes)
- Masques chirurgicaux



Organisation :

- Repérer au préalable les risques aux domiciles des bénéficiaires, conseil d'achat de matériel et de produits d'entretien
- Rédiger une fiche de mission précisant les tâches à effectuer
- Optimiser les déplacements avec prise en compte de leurs durées réelles et des temps de repas
- Equilibrer les interventions à forte et faible charge physique ou mentale au cours de la journée
- Favoriser les échanges d'informations entre les intervenants d'un même bénéficiaire et son entourage
- Se laver systématiquement les mains en début et en fin d'intervention
- Tenir les vaccins recommandés à jour
- Aérer régulièrement les lieux



Formation :

- Certificat acteur prévention secours aide et soins à domicile (APS-ASD)
- Aux gestes et postures
- A l'utilisation des aides techniques
- Aux différentes situations et pathologies rencontrées (autisme, handicap, fin de vie, Alzheimer...).
- A l'utilisation des produits chimiques



APST68

Alsace Prévention Santé Travail



Brochure de prévention

Auxiliaire
de vie

Pour continuer à aider vos bénéficiaires dans la durée,
limitez vos risques au quotidien !

Découvrez nos autres brochures et nos newsletters sur notre site !



<https://www.apst68.fr>



Scannez-moi !

Les auxiliaires de vie interviennent dans des activités variées (entretien du logement, soins d'hygiène, courses, aide aux repas, ...).
Ce métier souffre toutefois de conditions de travail difficiles...

Retrouvez dans cette brochure les principaux risques et quelques pistes pour limiter l'exposition.



Ne pas jeter sur la voie publique (article L.541-10-1 du Code de l'Environnement)

V.2023-01

Quels sont les risques principaux du métier ?

→ Les risques inhérents aux lieux de travail



Les interventions se faisant au domicile des bénéficiaires, des risques peuvent être liés à l'état du logement.

- Mauvais état des installations électriques ou de chauffage au gaz
- Encombrements
- Exiguïté des locaux et/ou mauvais éclairage
- Sols en mauvais état, tapis au sol
- Existence d'escaliers ou de dénivelés, ...

→ Des risques psychosociaux



- Confrontation à la souffrance, maladie, détresse, mort
- Manque de respect ou agressivité
- Gestion des situations d'urgence
- Situations conflictuelles avec les proches
- Contraintes horaires
- Temps coupé



→ Les risques inhérents aux lieux de travail



- Bénéficiaires : lever, coucher, transfert, aide au déplacement avec ou sans fauteuil roulant
- Port des courses
- Mobilier lourd ou encombrant

→ Les risques liés aux gestes et postures

Postures contraignantes

- Station debout avec piétinement
- Dos penché en avant
- Travail accroupi
- Bras levés au-dessus des épaules



Gestes répétitifs



→ Les risques biologiques



- Contact avec des personnes malades
- Nettoyage des sanitaires et contact avec du linge souillé
- Ramassage des déchets et vidage des poubelles
- Présence d'animaux
- Logements vétustes

→ Les risques inhérents aux produits chimiques



- **Utilisation de produits de nettoyage pouvant être corrosifs, nocifs,...** (produits fournis par les bénéficiaires)
Détergents, désinfectants, décapants, dégraissants, détachants,...
- **Présence de substances potentiellement allergisantes**
- **Possibilité d'incompatibilité de produits**
Ex: vinaigre blanc et eau de javel
- **Médicaments du bénéficiaire**

→ Les risques routiers



- Déplacements chez les bénéficiaires



Pour en savoir plus :
Le site de référence pour la prévention des risques professionnels au domicile :
<https://www.prevention-domicile.fr>